



# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## Agence Congolaise de l'Environnement CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

N° 011/ACE/CM/JCEE/2016



### Le Chargé de mission,

Vu la loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant Principes Fondamentaux relatifs à la protection de l'Environnement, en ses articles 19 et 21;

Vu le décret n°14/030 du 18 novembre 2014 fixant les statuts d'un établissement public dénommé Agence Congolaise de l'Environnement, en sigle « ACE » ;

Vu le décret 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ;

Vu la requête introduite par l'Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite « METTELSAT » pour la validation de son Cadre de Gestion Environnementale et Sociale ;

Considérant le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet de renforcement des services hydrométéorologiques et climatiques (P159217) en République Démocratique du Congo ;

Sur avis favorable du Panel d'experts ;

Délivre à l'Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite « METTELSAT », le **CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL** pour son projet de renforcement des services hydrométéorologiques et climatiques (P159217) en République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 16 MAY 2016

Ir. Jean Claude EMENE ELENGA

